



<https://publications.dainst.org>

# iDAI.publications

ELEKTRONISCHE PUBLIKATIONEN DES  
DEUTSCHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS

Dies ist ein digitaler Sonderdruck des Beitrags / This is a digital offprint of the article

Adam Bülow-Jacobsen – Hélène Cuvigny

## Sulpicius Serenus, procurator Augusti, et la titulature des préfets de Bérénice

aus / from

### Chiron

Ausgabe / Issue **37 • 2007**

Seite / Page **11–34**

<https://publications.dainst.org/journals/chiron/358/4966> • urn:nbn:de:0048-chiron-2007-37-p11-34-v4966.0

Verantwortliche Redaktion / Publishing editor

**Redaktion Chiron | Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts, Amalienstr. 73 b, 80799 München**

Weitere Informationen unter / For further information see <https://publications.dainst.org/journals/chiron>

ISSN der Online-Ausgabe / ISSN of the online edition **2510-5396**

Verlag / Publisher **Walter de Gruyter GmbH, Berlin**

**©2017 Deutsches Archäologisches Institut**

Deutsches Archäologisches Institut, Zentrale, Podbielskiallee 69–71, 14195 Berlin, Tel: +49 30 187711-0

Email: [info@dainst.de](mailto:info@dainst.de) / Web: [dainst.org](http://dainst.org)

**Nutzungsbedingungen:** Mit dem Herunterladen erkennen Sie die Nutzungsbedingungen (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) von iDAI.publications an. Die Nutzung der Inhalte ist ausschließlich privaten Nutzerinnen / Nutzern für den eigenen wissenschaftlichen und sonstigen privaten Gebrauch gestattet. Sämtliche Texte, Bilder und sonstige Inhalte in diesem Dokument unterliegen dem Schutz des Urheberrechts gemäß dem Urheberrechtsgesetz der Bundesrepublik Deutschland. Die Inhalte können von Ihnen nur dann genutzt und vervielfältigt werden, wenn Ihnen dies im Einzelfall durch den Rechteinhaber oder die Schrankenregelungen des Urheberrechts gestattet ist. Jede Art der Nutzung zu gewerblichen Zwecken ist untersagt. Zu den Möglichkeiten einer Lizenzierung von Nutzungsrechten wenden Sie sich bitte direkt an die verantwortlichen Herausgeberinnen/Herausgeber der entsprechenden Publikationsorgane oder an die Online-Redaktion des Deutschen Archäologischen Instituts ([info@dainst.de](mailto:info@dainst.de)).

**Terms of use:** By downloading you accept the terms of use (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) of iDAI.publications. All materials including texts, articles, images and other content contained in this document are subject to the German copyright. The contents are for personal use only and may only be reproduced or made accessible to third parties if you have gained permission from the copyright owner. Any form of commercial use is expressly prohibited. When seeking the granting of licenses of use or permission to reproduce any kind of material please contact the responsible editors of the publications or contact the Deutsches Archäologisches Institut ([info@dainst.de](mailto:info@dainst.de)).

ADAM BÜLOW-JACOBSEN – HÉLÈNE CUVIGNY

Sulpicius Serenus, *procurator Augusti*,  
et la titulature des préfets de Bérénice\*

Les fouilles du *praesidium* de Dios, sur la route de Koptos à Bérénice,<sup>1</sup> ont livré en 2006 un ostracon qui incite à examiner la place de la préfecture de Bérénice dans le cursus équestre.

O.Dios inv. 90  
US 3525

14 × 12 cm

Hadrien  
tesson de pâte alluviale

Le document a été trouvé dans une couche profonde du dépotoir extérieur du *praesidium*. On sait avec précision, grâce à sa dédicace latine,<sup>2</sup> que ce fortin pourvu d'un puits fut construit dans la 19<sup>e</sup> année alexandrine de Trajan (114/115). L'ostracon est un rapport de mission en forme d'*hypomnèma*, assorti d'une demande de moyens en hommes et en matériel. L'auteur, un épimélète des puits, a été chargé par le destinataire, un *procurator Augusti*, d'examiner un puits dont le débit était en baisse.

---

\* Nous remercions pour ses remarques et corrections le comité de lecture de Chiron, ainsi que les collègues qui nous ont permis d'améliorer notre compréhension de l'ostracon et de ses implications en répondant à nos questions ou en nous invitant à le présenter en séminaire: Ségolène Demougin, Jean Gascoü, Rudolf Haensch et tout particulièrement Patrick Le Roux, qui nous a fait l'amitié de lire un premier jet de cet article.

Abréviations bibliographiques: CUVIGNY et al. 2006 = H. CUVIGNY (dir.) – J.-P. BRUN – A. BÜLOW-JACOBSEN – D. CARDON – J.-L. FOURNET – M. LEGUILLOUX – M.-A. MATELLY – M. REDDÉ, La route de Myos Hormos. L'armée romaine dans le désert Oriental d'Égypte (2<sup>e</sup> éd.); LESQUIER, Armée = J. LESQUIER, L'armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien, 1918; PFLAUM, Carrières = H.-G. PFLAUM, Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire Romain, 1960; THOMAS, Epistrategos = J. D. THOMAS, The Roman Epistrategos, 1982; O.Claud. IV = A. BÜLOW-JACOBSEN, Mons Claudianus. Ostraca graeca et latina. The Quarry-Texts (sous presse); O.Krok. = H. CUVIGNY, Les ostraca de Krokodilô. La correspondance militaire et sa circulation, 2005; O.Claud. inv., I. Did. inv., O.Did. inv., O.Krok. inv. = inscriptions et ostraca inédits du Mons Claudianus, de Didymoi et de Krokodilô.

<sup>1</sup> Dios, aujourd'hui Abû Qurayya, est surtout connu sous le nom de *Iovis* que lui attribue l'Itinéraire Antonin. Les fouilles, dirigées par H. CUVIGNY, sont financées par le ministère français des Affaires étrangères et l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. La partie archéologique est assurée par J.-P. BRUN (CNRS), E. BOTTE (Univ. Lyon 2) et M. REDDÉ (EPHE). Pour un rapport succinct sur la première campagne, voir BIFAO 106, 2006, 409–412.

<sup>2</sup> Inv. 262 (inédit).

Les lettres sur ostraca du désert Oriental sont habituellement envoyées d'une station voisine à des destinataires résidant à l'endroit où nous les trouvons. Faut-il penser que l'ostracon, envoyé d'un autre site, serait parvenu au procureur au moment où il faisait étape à Dios lors d'une tournée d'inspection? Ce scénario ne nous paraît pas le plus probable, d'autant plus que, pour s'adresser par écrit à un personnage de ce rang, on employait sûrement le papyrus, même dans le désert. Par conséquent notre lettre doit être un brouillon ou une copie, rédigés sur place et conservés pour mémoire, et le puits en cause est celui de Dios. Le cas n'est pas unique: les installations romaines du désert Oriental ont livré d'autres lettres sur ostraca adressées à des personnages importants, écrites et demeurées sur place. On peut même parier que toute lettre trouvée dans cette région qui est adressée à un personnage officiel non résidant n'est pas un document original. Les parallèles les plus pertinents pour notre propos sont:

- O.Krok. 14 (109<sup>o</sup>), lettre du curateur de Krokodilô adressée au préfet du désert pour obtenir le remplacement d'une pièce métallique du moulin à grain du *praesidium*;
- deux lettres, dont la copie a été rédigée sur un même tesson, adressées en 189 par le vice-curateur du Mons Claudianus, l'une au préfet Vibius Alexander, l'autre au procureur Tertullus;<sup>3</sup>
- O.Did. inv. 733 (post 185), lettre du curateur de Didymoi au préfet du désert et de l'*ala Herculiana* sur l'avancement de travaux entrepris sur le puits;
- P.Bingen 108 (c. 219), rapport fait à un *procurator Augusti* par le curateur de Didymoi qui vient de faire changer trois godets de *sâqiya*.

Les fonctions exercées par l'auteur et par le destinataire du présent ostracon sont discutées plus loin (commentaires 1 et 3).

[Cερουίω] Cουλπικίω Cερήνω επιτρόπω Cεβατοῦ.

*vacat*

[παρὰ --]. ἄτος ἐπιμελητοῦ ὕδρευμάτων.  
 [γινώσκω] ἰν σε θέλω, κύριε, κατὰ τὴν συν-  
 [ταγήν σου] κατεληλυθέναι ἰς τὸ ὕδρευμα  
 5 [καὶ ὄρωρ]υχένας ὀλίγον τι καὶ ὑπηγη-  
 [κέναι] μοι [[καὶ]] ὄρος κληρὸν ὅστις ἀπο-  
 [τέτ]ρεφι καὶ τὰ σιδήρια. γείνωσκω  
 [οὔ]γ, κύριε, μόγις τὸ τρίτον διδο[ι]ν-  
 [...]. οὐ ἐδίδο ὕδατος · διὸ παρακαλῶ  
 10 σε, ἥάν σου τῇ Τύχη δοκῆ, ἐκπέμψαι

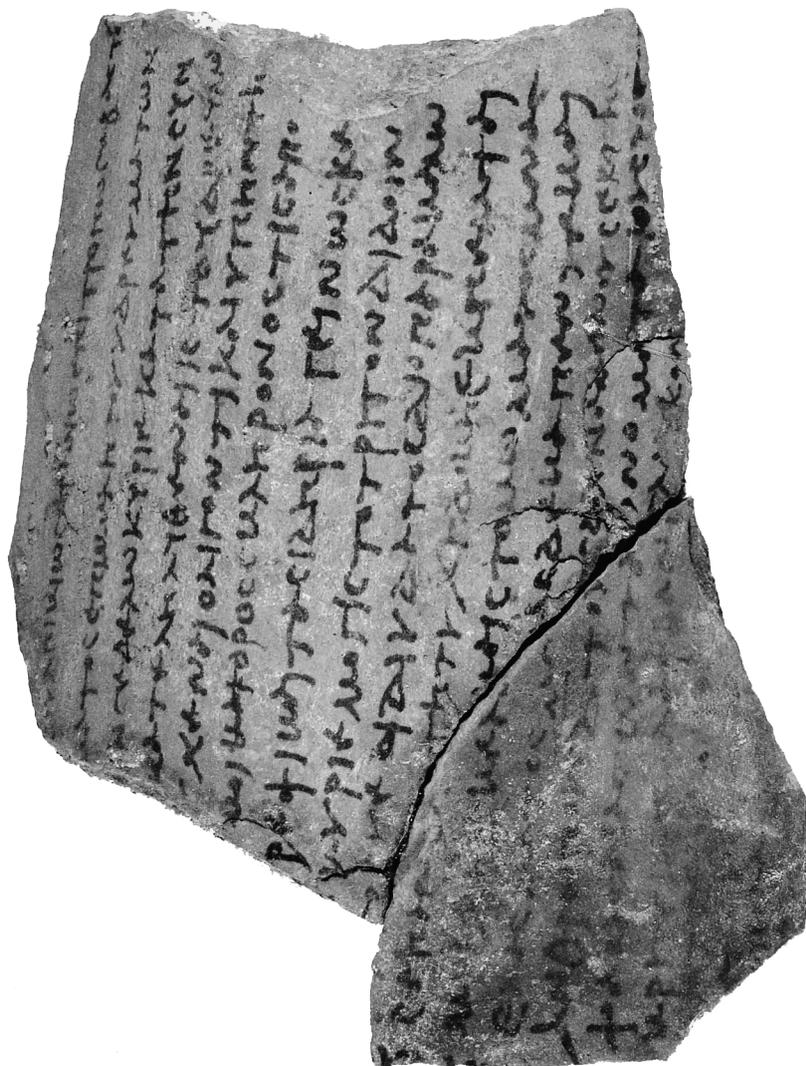
<sup>3</sup> O.Claud. inv. 7295: H. CUVIGNY, Vibius Alexander, *praefectus* et épistratège de l'Heptanomie, CdE 77, 2002, 238–248. Il est tentant d'identifier Tertullus au *Tertullus lib(ertus) proc(urator) m(armorum) n(umidicorum)* qui, une vingtaine d'années plus tard, à Chemtou, dédie un autel à Septime Sévère divinisé (AE 1994, 1881); le rapprochement n'avait pas été fait.

μοι χαλκία και στομάματος {μνᾶς}  
 ἐλάσματος μνᾶς δεκαπέντε και  
 ἀνθρώπους δ̄ τοὺς δυναμένους ἐκ τῆς  
 φαμελίας, ὧν τὰ ὀνόματα· Ἰούττος,  
 15 Κρητικός, . . ἀφ . αν, Γλαύκων  
 4 lignes illisibles

6 l. ὄ τι || 6–7 l. ἀποτέτριφε || 7 l. γίνωσκε || 10 l. ἐάν σου || 14 l. φαμιλίας || 15 l. Γλαύκων

«À [Servius] Sulpicius Serenus, *procurator Augusti*. [De la part de ...]as, commissaire chargé des puits. Je veux que tu saches, seigneur, que, [sur ton ordre, je] suis descendu dans le puits. J'ai un peu creusé et j'ai rencontré de la roche dure qui a même émoussé les ciseaux. Sache [donc], Seigneur, que (le puits) donne à peine le tiers de l'eau qu'il donnait. C'est pourquoi je te prie, s'il plaît à ton Génie, de m'envoyer un forgeron, quinze mines d'acier battu et quatre hommes costauds de la *familia* dont voici précisément les noms: Iustus, Krêtikos, ..., Glaukôn ...»

1. Le *praenomen* est restitué d'après I. Memnon 20.1 (voir infra commentaire 3).
- 3–4. κατὰ τὴν συν[ταγὴν σου] κατεληλυθέναι (με) ἰς τὸ ὕδρευμα?  
 On peut hésiter sur le sens de κατεληλυθέναι: «je suis descendu (sc. de Bérénice) au puits» ou «je suis descendu dans le puits»? Les emplois de ce verbe autorisent les deux interprétations. Nous préférons la seconde: elle amène logiquement [καὶ ὄρωρ]υχέαι. On peut même justifier la préposition εἰς en rappelant que ὕδρευμα est parfois employé dans le sens précis de nappe phréatique (cf. les expressions *hydreuma quaeri ... hoc cum esset inventum* dans les dédicaces de trois *praesidia* de la route de Bérénice: AE 2001, 2039, 2047, 2051). À l'époque où cet ostrakon est écrit, *hydreuma* n'a plus, comme au temps de Pline, une acception toponymique: depuis Vespasien, les stations sur les routes du désert de Bérénice ne sont plus de simples puits, mais des fortins; si l'épimélète avait voulu nommer le lieu de sa mission, il aurait employé le toponyme (Dios), ou tout au moins parlé de *praesidium*, non d'*hydreuma*.
6. ὄρος κληρόν. Le sens de substrat rocheux n'est pas répertorié dans les dictionnaires, mais il paraîtra tout naturel à quiconque a travaillé sur un chantier archéologique en Égypte, où les ouvriers appellent *gebel* le sol vierge sous les couches archéologiques (à vrai dire, N. HENNING nous fait remarquer que le terme propre est *gaballa*). Or on sait que les champs sémantiques d'ὄρος en grec d'Égypte et de *gebel* se recouvrent partiellement, puisque tous deux sont susceptibles de désigner aussi bien un massif montagneux particulier que toute l'étendue désertique, non nécessairement montagneuse, qui entoure la vallée du Nil. Notre ὄρος n'est pas un hapax d'emploi: J. GASCOU nous signale une inscription byzantine de Syène où ὄρος a selon lui le sens de substrat rocheux, I.Th.Sy. 237.6–7: τὸ μέρος τοῦτο τοῦ τείχο[υ]ς τὸ ἐπὶ τὸ ὄρος. L'éditeur traduit: «cette partie du rempart touchant à la colline». Pour GASCOU, il s'agit en fait de la partie du rempart qui passe sur du rocher, ce qui pose des problèmes techniques particuliers.  
 On notera le tour curieux: littéralement «de la roche dure m'a rencontré».
8. διδοῖν: meilleur paléographiquement que διδουν. Comme le scribe coupe correctement ses lignes, nous ne pensons pas qu'il faille lire διδοῖν-. Peut-être διδό{ι}ν|[τα] τοῦ ἐδίδι ὕδατος (ou διδό{ι}ν|[α]). Le sujet doit être l'*hydreuma*, sous-entendu (la restitution διδό{ι}ν|[τα] supposerait une faute de genre).
9. ἐδίδι. Sur cette forme d'imparfait de διδωμι, B. G. MANDILARAS, *The Verb in the Greek Non-Literary Papyri*, 1973, § 88.



- 11–12. στομώματος μνᾶς ἐλάσματος μνᾶς δεκαπέντε. Le *stomōma*, bien attesté dans la documentation papyrologique, est souvent décompté en mines (cf. notamment P.Cair.Zen. IV 59782a, passim), mais il n'existe pas de parallèle en grec où στόμωμα soit associé, comme ici, à ἔλασμα. Ce dernier mot, dérivé de ἐλαύνειν, en son sens métaphorique de «battre le métal» (LSJ s.v. III.1), désigne de la tôle, du métal battu (la littérature mentionne surtout l'or, l'argent et le plomb) de manière à en faire une plaque, une lame (H. BLÜMNER, Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste IV, 1887, 230). Deux possibilités: (1) le scribe a oublié d'indiquer le nombre de mines de *stomōma* et, dans la foulée, il a également omis la conjonction καί et le nom du métal qui devait préciser ἐλάσματος (dont c'est la première attestation papyrologique): tant d'oublis ne peuvent s'expliquer que s'il a sauté une ligne en recopiant un modèle; (2) le scribe a omis de raturer le premier μνᾶς après στομώματος et στόμωμα sert à préciser la matière dont est fait l'ἔλασμα. C'est l'hypothèse que nous préférons. Le *stomōma*, acier destiné à renforcer la pointe ou le tranchant d'un outil, se présentait peut-être sous diverses formes: après avoir commencé à écrire (ou à dicter), comme on trouve souvent «x mines de *stomōma*», l'épimélète s'est ravisé pour spécifier qu'il voulait du *stomōma* en plaque. Pour plus de précisions sur ces termes techniques, voir le commentaire n° 2 infra.
- 12–14. καὶ ἀνθρώπου δ̄ τοὺς δυναμένους ἐκ τῆς φαμελίαι. Cette formule rappelle celle qu'on trouve en O.Claud. II 375.7–8, qui est également une demande de main-d'œuvre impériale: καλῶς ποιήεις πέμψον ἡμεῖν τοὺς δύο φαμηλιαρίου τοὺς δυναμένους ἀντλί(ν), «tu feras bien de nous envoyer les deux hommes de la *familia* qui sont en état de puiser». Mais dans l'ostracon de Dios, il n'y a pas d'article défini devant ἀνθρώπου δ̄ (ce qui rend celui qui précède δυναμένους inattendu) et δυναμένους ne commande pas d'infinif. Sauf à supposer que celui-ci a été oublié, δύνασθαι (sc. τῷ σώματι) est ici employé absolument en son sens d'«être robuste» (ThLGr s.v. 1703D). Les foreurs devront attaquer le rocher à une vingtaine de mètres de profondeur au moins et ce travail déjà pénible s'effectuera en partie dans l'eau (on imagine que l'eau n'arrêtera pas de monter et qu'il faudra constamment écoper). Aussi l'épimélète veut-il s'assurer qu'on ne lui enverra pas des gringalets ou des claustrophobes, et il réclame des hommes qu'il connaît et apprécie. Nous avons tenté de rendre la valeur de l'article défini au moyen de l'adverbe «précisément»: littéralement, l'épimélète demande «quatre hommes», puis il précise ce qu'il a en tête: qualités physiques, statut, noms. Il n'est pas question, remarquons-le, d'employer des soldats à cette tâche.

### Commentaire

#### 1. L'épimélète des puits

Ce nom de fonction est nouveau. L'appellation épimélète est elle-même rarissime dans le désert Oriental. Les seules attestations sont:

- O.Claud. inv. 1538+2921.9 (c. 110<sup>p</sup>):<sup>4</sup> dans cet organigramme des attributaires de rations d'eau figure un ἐπιμελητής Πανείου, qui a été interprété comme «sacristain du sanctuaire de Pan».
- O.Claud. inv. 3069.5: fragment d'organigramme analogue au document précédent, mais d'une autre main. Parmi les attributaires d'eau figure, juste après le τηρητής τράβλων, un ἐπιμελη(η)τής κτηνῶν. Cette fonction n'est pas autrement attestée au Mons

<sup>4</sup> Publié dans Chiron 35, 2005, 309–353; commentaire sur cette fonction 343.

Claudianus; nous sommes tentés d'y voir une expression équivalant à κτηνοιατρός (vétérinaire), étant donné que, dans les autres organigrammes, le τηρητής στάβλων est immédiatement suivi du κτηνοιατρός. À noter cependant que, dans ces organigrammes, le τηρητής στάβλων et le κτηνοιατρός reçoivent une égale ration d'eau, tandis que, en inv. 3069, le premier se voit attribuer 1/2 *keramion* tandis que l'épimélète n'a droit qu'à 1/3: est-ce un homme différent du vétérinaire habituel, avec un statut inférieur?

– O.Krok. inv. 560 (règne de Trajan ou début du règne d'Hadrien) fait penser à un compte d'aubergiste; après une section intitulée ἀλλαντίων ἀνήλωμα («dépense de saucisses») vient le titre ἀνήλωμα κεραμίων qui introduit une liste de personnes avec en regard un nombre de *keramia*; parmi ces personnages auxquels ont été vendues (?) des amphores (sc. de vin) figurent notamment «les cavaliers», Philoklès<sup>5</sup> et «les épimélètes» (οἱ ἐπιμεληταί), sans précision sur la nature de leur travail; les cavaliers ont reçu huit amphores, les épimélètes deux.

Notre épimélète des puits est visiblement responsable de l'entretien et de la réparation des puits des *praesidia*, mais il n'a rien à voir avec les notables mandatés par une cité, avec le titre d'épimélètes, pour surveiller la construction ou l'entretien de bâtiments. Les notions d'*epimeleia* et de *cura* sont employées dans toutes sortes de contextes et de rapports juridiques pour désigner des missions ad hoc. Ici, l'épimélète est un employé des services logistiques de la préfecture de Bérénice. Nous ignorons quel est son statut: technicien civil ou militaire au service du procureur, membre de la *familia*? En tout cas, c'est un homme de terrain: il semble être descendu dans le puits pour sonder lui-même le rocher, ce qui lui a permis de faire un diagnostic du travail à effectuer et une estimation des besoins en main-d'œuvre et en matériel.

## 2. *Stomôma et elasma*

Le fer étant moins dur que la plupart des pierres, les carriers et les tailleurs de pierre utilisaient des outils acérés, c'est-à-dire sur lesquels avait été soudé un morceau d'acier (dit «acérure»).<sup>6</sup> Le mot στόμωμα désigne aussi bien cette acérure<sup>7</sup> qu'on soudait sur les σιδήρια que l'acier spécial dont elle était faite (LSJ s.v. II: «hardened iron, steel ... hard edge or point welded into a blade or shaft, or steel for this purpose»). Les ostraca du Mons Claudianus relatifs au travail dans les carrières illustrent abondamment cette pratique, qui fait l'objet dans les O.Claud. IV d'un appendice détaillé qu'on se contentera ici de résumer.

<sup>5</sup> Sur Philoklès, marchand de vivres et proxénète qui faisait ses affaires dans les garnisons du désert de Bérénice, voir CUVIGNY et al. 2006, 376–383.

<sup>6</sup> Mais les outils agricoles pouvaient être également acérés: δρέπανα χορτοκόπα, χορτοτόμα, καλαμοτόμα (P.Cair.Zen. IV 59782a.viii.125–131).

<sup>7</sup> Au Mons Claudianus, les *stomômata* soudés sur les ciseaux de carriers avaient une forme pyramidale: voir la photo dans D. P. S. PEACOCK – V. A. MAXFIELD, Mons Claudianus. Survey and Excavations I. Topography and Quarries, 1997, 192, fig. 6.9.

S'il travaille du granit, le carrier/tailleur de pierre peut utiliser sa broche aciérée (ou ciseau, communément appelée dans les O.Claud. *σιδήριον*) pendant une heure environ. Quand l'acérure est émoussée, il remet l'outil au forgeron (*χαλκεύς*) qui le reforge sur place (de petites forges étaient associées aux carrières): une fois porté au rouge, le *stomôma* est martelé pour retrouver sa forme pyramidale originelle. Après que cette opération a été renouvelée plusieurs fois, le *stomôma*, usé, doit être remplacé. Appelé *στόμωσις*, le soudage du *stomôma* sur le *σιδήριον* était une opération plus compliquée que le simple réaiguïsage à chaud par le forgeron, car le métal devait être chauffé à blanc pour atteindre la température de fusion, beaucoup plus élevée. Au Mons Claudianus, la *stomôsis* était normalement effectuée par un spécialiste, le *στόμωτής*, dans une forge spéciale appelée le *στόμωτήριον*. Pour l'intervention ponctuelle prévue à Dios, la *stomôsis* sera simplement confiée au forgeron, en sus du réaiguïsage (en O.Claud. IV 826, c'est aussi un *chalkeus* par exception qui procède à la *stomôsis*). Le poids de *stomôma* demandé par l'épimélète paraît élevé, si l'on se réfère à P.Cair.Zen. IV 59782a, liste d'outils en fer avec le poids de *stomôma* ajouté: dans ce document, une *λατομική*, ciseau de carrier/tailleur de pierre, ce que sont nos *σιδήρια*, reçoit 1/4 de mine de *stomôma*. Si l'on retient ce parallèle, les quinze mines réclamées pourraient garnir 60 ciseaux. Nous ne savons pas avec quelle fréquence un ciseau devait être aciéré: O.Claud. IV 833 permet seulement de déduire que l'opération n'avait pas besoin d'être renouvelée tous les jours. Par conséquent, l'épimélète prévoit que le travail pourrait prendre du temps.

L'insistance de l'épimélète à recevoir le *stomôma* en plaque (*ἔλασμα*) s'explique peut-être du fait que, sous cette forme (obtenue par martelage), il s'agit d'acier déjà purifié, ce qui épargnera au forgeron d'avoir, en sus du réaiguïsage et de la *stomôsis* pour quatre foreurs, à procéder au martelage du *stomôma* (tâche qui, au Mons Claudianus, était peut-être celle des *σφυροκόποι*). Sur le rapport numérique entre ouvriers de la forge et carriers, voir O.Claud. IV, introduction au chapitre «Lists of specialist-workers assigned to tasks».

### 3. Le destinataire: Sulpicius Serenus

Le destinataire de cet *hypomnema* n'est pas un inconnu. Les probabilités sont grandes pour qu'il s'agisse de Sulpicius Cn. f. Quirina Serenus, qui, sous Hadrien, fit graver un acte de grâce bilingue en remerciement à Jupiter pour une victoire qu'il avait remportée sur des nomades du désert Oriental, les Agriophages (I.Pan 87); Serenus ne dit pas en quelle qualité il a participé à cette action; l'inscription, un bloc grossier et grossièrement inscrit, en grès schisteux vert du wâdî al-Hammamât, a été achetée chez un antiquaire de Luxor.<sup>8</sup> Sulpicius Serenus a laissé un autre témoignage épigraphique

<sup>8</sup> Elle provient donc de Haute-Égypte, mais pas nécessairement de Luxor: elle pourrait aussi bien avoir été trouvée dans un *praesidium*, à l'instar de I.Kanaïs 59bis, qui a été achetée à Luxor en 1901 chez l'antiquaire Abd el-Megid (G. ΡΟΕΤΗΚΕ, per litt.), mais dont il a été montré par la

dans la région: son *cursus*, sur le colosse de Memnon, qui est précisément daté de l'an 6 d'Hadrien.<sup>9</sup> Son *cognomen* est effacé et il porte un autre *praenomen* que son père:

I.Memnon 20 (Thèbes, an 6 d'Hadrien = 121/122)

    Cέρονιος Cουλπύκιος [Cερήνοc]  
    ἐπαρχος cπειρηc[- - χιλίαρχος]  
    λεγεώνος κβ, [ἐπαρχος εἰληc Οὐο-]  
    κουντίων, ἐπ. . [           c. 12           ]  
5   νεωκόρος τοῦ με[γάλου]  
    Cαράπιδος, τῶν [ἐν Μουσειῶ]  
    κειτουμένων ἀτελῶ[ν, ἤκουca]  
    Μέμνονος ὥραc [       - - -       ]  
    (ἔτουc) ζ Ἄδριανοῦ (I)

2 cπειρηc, χεῖ[λιάρχος] BERNAND || 4 κουντίω[v -- BERNAND || 9 (ἔτουc) ζ alii

2. cπειρηc, χεῖ[λιάρχος] BERNAND. Nous revenons à la restitution de RITTERLING: il est peu probable que le nom de la cohorte ait été omis: ceux des autres unités ne le sont pas et une telle omission se rencontre plutôt au tout début de l'empire (P. LE ROUX, per os). S'il s'agit, comme c'est probable, d'une cohorte de l'armée d'Égypte, Serenus aura fait toute sa carrière dans cette province dont il était probablement originaire (PFLAUM, Carrières, 244sq.).
4. ἐπ. . [ Le bas de l'*epsilon* apparaît nettement sur la photo. C'est une lettre ronde: les deux autres possibilités sont *sigma* et *omicron*. Ensuite, les traces ne s'opposent pas à *pi*; les restes des lettres suivantes sont infimes et non significatifs.

La troisième des milices équestres accomplies par Serenus est la préfecture de l'aile des Voconces, unité qui était stationnée à Koptos, tête des routes de Myos Hormos et de Bérénice, jusqu'à c. 180.<sup>10</sup> On s'accorde à considérer que c'est en qualité de préfet de l'*ala Vocontiorum* que Serenus a mené une expédition punitive contre les Agriophages. Entre ses trois milices et ses honneurs alexandrins, il a inséré une autre fonction dont ne subsiste que le bas des premières lettres. Les vestiges ne s'opposent pas à la restitution ἐπίτροπος que nous suggère l'ostrakon. De fait, c'est un *cursus* normal à cette époque, pour un chevalier, d'obtenir une procuratèle après ses trois milices. Mais ἐπαρχος conviendrait aussi bien aux traces subsistantes.

Que le titre qui suit la préfecture de l'*ala Vocontiorum* dans I.Memnon 20 ait commencé par ἐπίτροπος ou ἐπαρχος, Sulpicius Serenus a bien été procurateur à un mo-

suite qu'elle provenait du *praesidium* de Didymoi (H. CUVIGNY, BIFAO 101, 2001, 153–157). Achetée à Luxor et offerte au musée gréco-romain d'Alexandrie, la dédicace de Serenus a été publiée pour la première fois par BOTTI dans le BSAlex. 1902. Il se pourrait que, dans ces années-là, il y ait eu des fouilles clandestines dans les *praesidia* du désert Oriental.

<sup>9</sup> Et non de l'an 7 comme l'avaient lu tous les épigraphistes, trompés par l'ondulation de la partie inférieure du sigle pour (ἔτουc) qui, au contact du *digamma*, crée l'illusion d'un *zeta* (mais inversé).

<sup>10</sup> La dernière attestation de l'*ala Vocontiorum* en Égypte date de 179; en 183 elle est à Palmyre; elle est remplacée à Koptos par l'*ala Herculiana*, attestée pour la première fois dans cette ville en 185.

ment donné, s'il faut en croire l'ostracon. De quelle procuratèle s'agit-il?<sup>11</sup> L'ostracon ne le dit pas. Deux autres ostraca du désert de Bérénice ont également livré des lettres en forme d'*hypomnēma* adressées à un ἐπίτροπος Σεβαστοῦ:

(1) O.Did. inv. 7 (jeté vers 140–150)<sup>12</sup> est un fragment de copie de correspondance reçue: à une circulaire adressée aux *curatores praesidiorum* pour les mettre en garde contre les «barbares» (i.e. les nomades) est jointe, pour leur information, la copie d'un rapport anonyme adressé à un ἐπίτροπος Σεβαστοῦ dont le nom est perdu. Ce rapport, dont il ne reste que deux milieux de lignes, relatait un fait précis impliquant sans doute les barbares dont il est question dans la circulaire (il commençait par «le 16 du mois en cours»). L'auteur de la circulaire, en lacune, était peut-être le *procurator Augusti* lui-même.

(2) O.Did. inv. 159 (= P.Bingen 108), plus tardif, que nous avons déjà évoqué, est un rapport de mission adressé par le curateur de Didymoi à un ἐπίτροπος Σεβαστοῦ appelé Valerius Apollinaris; or ce personnage est connu par une inscription de Koptos, I.Portes 86, datée de 219, où son titre est ἐπίτροπος ὄρου, procurateur du désert (sc. de Bérénice). Ce titre invite à considérer que Sulpicius Serenus devait être aussi un ἐπίτροπος ὄρου, procuratèle qui serait donc apparue bien avant 219; l'ostracon de Dios remet en question l'hypothèse formulée dans P.Bingen 108, selon laquelle la préfecture de Bérénice aurait été remplacée par une procuratèle entre 216 (dernière attestation d'un ἔπαρχος ὄρου) et 219 (première – et unique – apparition d'un ἐπίτροπος ὄρου dans une inscription où l'on attendait l'habituel ἔπαρχος ὄρου): si Sulpicius Serenus est bien ἐπίτροπος ὄρου, la procuratèle du désert existait déjà dans la première moitié du II<sup>e</sup> s., alors même que l'ἔπαρχος ὄρου occupait le devant de la scène dans la documentation épigraphique et papyrologique.

Deux explications sont envisageables, et même trois: (1) dès le II<sup>e</sup> s., un procurateur équestre du désert, sur lequel notre documentation serait très discrète, aurait participé à l'administration de cette zone, coexistant avec un préfet du désert; (2) la préfecture de Bérénice, habituellement considérée comme une milice,<sup>13</sup> a été, au moins à certains moments, une procuratèle; (3) l'épimélète, par ignorance ou par flatterie, a employé un titre impropre.<sup>14</sup>

<sup>11</sup> Assurément pas la procuratèle *ad dioecesisin Alexandriae* que PFLAUM, Carrières, n° 104bis, suivi par H. DEVIJVER, *De Aegypto et exercitu romano*, 1975, n° 107, attribue à Sulpicius Serenus: cette erreur, qui remonte à A. v. PREMERSTEIN, *Klio* 3, 1903, 32, se fonde sur un papyrus latin qui a été corrigé depuis (cf. ChLA III 203 et son introduction).

<sup>12</sup> Ce qui n'interdit pas qu'il soit antérieur à cette date, établie par l'analyse stratigraphique du dépotoir de Didymoi.

<sup>13</sup> LESQUIER, Armée, 428, approuvé par PFLAUM, Carrières, 186, la rapproche des *praefecturae gentium* ou *civitatium*. Également THOMAS, Epistrategos, 161.

<sup>14</sup> Cette hypothèse, qui avait été envisagée par P. LE ROUX, a la préférence de W. ECK, qui suggère que l'ostracon a peut-être été jeté précisément à cause de cette erreur. Le fait que ce document était très vraisemblablement un brouillon ou une copie privée (voir plus haut l'introduction au texte grec) suffit selon nous à expliquer sa présence dans le dépotoir. Si les épithètes

Examinons la première possibilité. Les ostraca de Krokodilô, qui datent de Trajan et du début du règne d'Hadrien, et sont donc antérieurs de peu aux interventions de Sulpicius Serenus dans le désert Oriental, ne donnent pas l'impression que le désert de Bérénice ait été administré à la fois par un *praefectus* et par un *procurator*. Le préfet (dont le titre est ἑπαρχος ὄρουσ Βερενίκης, très souvent abrégé, pour le même personnage, en ἑπαρχος ὄρουσ, voire en ἑπαρχος) est omniprésent dans la correspondance avec les *curatores praesidiorum*. Dans leurs lettres privées, les occupants des *praesidia*, tant les soldats que les civils, parlent à mainte reprise de «l'*eparchos*» (pour des affaires de discipline, de relève, des litiges), jamais d'un quelconque *epitropos*. Deux documents apportent néanmoins un témoignage ambigu :

(1) Dans le journal de poste O.Krok. 26.11–12 (qui date de la préfecture d'Artorius Priscillus, 109<sup>p</sup>), on lit :

[ c. 10 Ἴο]ύλις Κέλερ μετὰ ἐπιτρόπου

[ c. 10 ἐ]πάρχου καὶ ἐξῆλθε Ἰούλιος.

La diplomatie des journaux de poste invite à restituer, devant Ἴο]ύλις Κέλερ, la préposition ἀπό suivie du nom d'un *praesidium* immédiatement voisin de Krokodilô. Les cavaliers dont les arrivées et les sorties sont consignées dans ces journaux tantôt transportent du courrier ou des colis officiels, tantôt accompagnent des bêtes de somme ou des personnes. Courrier, colis, bêtes, personnes sont susceptibles d'être précédés de la préposition μετὰ : μετὰ καμήλων (O.Krok. 30.48), μετὰ πορίας (O.Krok. 27.7), μετὰ [ὄ]ψαρίων (O.Krok. 1.29), μετὰ Δομιπτιίου δουπλικαρίου (O.Krok. 3.11), μετὰ διπλώματο(ς) Ἀρτωρίου Πρικίλλου ἐπάρχου (O.Krok. 30.44). Nous ne pouvons que répéter ici la note de commentaire à O.Krok. 26.11 : « Quel genre de procurateur ? Un procurateur du préfet ? Ou Celer est-il arrivé de Phoinikôn avec un procurateur et du courrier émanant du préfet ? » L'absence d'anthroponyme ou tout au moins d'article défini devant ἐπιτρόπου (comme s'il s'agissait de n'importe quel *epitropos*) est dérangement, surtout si celui-ci est un fonctionnaire impérial.

(2) Parmi les auteurs des circulaires copiées en O.Krok. 87, un *liber litterarum allatarum*, il y a deux candidats à l'identification avec le préfet du désert en exercice. Une circulaire du 9 mars 118 est envoyée aux seuls curateurs de la route de Myos Hormos par Arruntius Agrippinus, dont ne subsiste que la fin du titre : ὄρουσ. Le 26 mars 118, le même Arruntius Agrippinus envoie une autre circulaire, toujours aux seuls curateurs de la route, mais il omet son titre dans le prescrit ; une telle omission fait partie des codes épistolographiques en faveur chez les fonctionnaires de rang équestre.<sup>15</sup> Mais, entre ces deux lettres,<sup>16</sup> est arrivée à Krokodilô une circulaire (date perdue) adressée aux [préfets, centurions, décurions,] *duplicarii*, *sesquuplicarii*, curateurs des

---

honorifiques sont souvent maniées avec laxisme, nous avons du mal à croire qu'il en allait de même avec des noms de fonction, d'autant plus qu'on dispose d'une confirmation épigraphique avec l'inscription de l'ἐπιτροπος ὄρουσ.

<sup>15</sup> Ne pas indiquer son titre est une façon de souligner qu'on est un personnage connu.

<sup>16</sup> Les lettres rassemblées en O.Krok. 87 ont visiblement été copiées dans leur ordre d'arrivée.

*praesidia* du désert, par [4 ou 7]ειος Ταῦρος ἔπα[ρχος ? -]. Le même personnage a de fortes chances de revenir, avec le titre d'ἔπαρχος ὄρου, dans deux ostraca non datés mais qui sont également des copies de correspondance officielle, écrites de la même main idiosyncrasique que O.Krok. 87:

- O.Krok. 88.9–11: ἐξ [ἐγκε]λλεύσεος Κακκίου Τα[ύρου] | ἐπάρχου ὄρου(ς)
- O.Krok. 91.4–5: Κακκείω ..... ἐπάρχω ὄρου [παρὰ ---]πρα(ι)σει[δίου] Κ[ορ]κοδιλῶ χα(ίρειν) [<sup>17</sup>]

O.Krok. 87 donne donc l'impression qu'en l'an 2 d'Hadrien, le préfet du désert n'était pas le seul personnage ayant autorité sur les *curatores praesidiorum* dont la titulature contient l'élément ὄρου. Si Cassius Taurus était bien ἔπαρχος ὄρου, son contemporain Arruntius Agrippinus était-il ἐπίτροπος ὄρου? Mais nous avons aussi déjà évoqué la possibilité qu'Arruntius Agrippinus a pu simplement appartenir à l'*officium* de l'ἔπαρχος ὄρου,<sup>18</sup> à l'instar d'un certain Minucius Marcellus qui, sans indiquer son titre, écrit au curateur de Krokodilô pour lui relayer un ordre du préfet du désert Cassius Taurinus.<sup>19</sup> R. HAËNSCH nous fait encore une suggestion séduisante: Marcellus et Agrippinus seraient des *adiutores* du préfet de Bérénice. En ce cas, le prescrit de la circulaire du 9 mars (O.Krok. 87.1–2) se laisserait facilement restituer ainsi:

Ἀρουντει[ει][ο]ς Ἀγριππίνου βοηθὸς ἐπάρχου | ὄρου κτλ.

Examinons un moment l'hypothèse selon laquelle le préfet du désert et un procurateur équestre se seraient réparti les compétences pour administrer le désert de Bérénice: à l'un le gouvernement militaire, à l'autre les revenus impériaux: par exemple les mines et les carrières du désert de Bérénice<sup>20</sup> ou encore les impôts affermés, qu'il s'agisse des droits de douane sur les produits du commerce érythréen ou des transactions effectuées dans les *praesidia* (on sait par exemple que l'impôt sur la prostitution était affermé à un *conductor*).<sup>21</sup> Mais cette hypothétique division des responsabilités

<sup>17</sup> Il est troublant que vers la même époque la préfecture du désert ait été exercée par un certain Lucius Cassius Taurinus, attesté dans des ostraca non précisément datés de Krokodilô (O.Krok. 60 et 65), mais aussi comme *curam agens* dans la dédicace du fortin de Dios, qui est datée de 114/115 (I.Dios inv. 262). Nous ne sommes pas loin de penser que le cognomen Taurus au lieu de Taurinus est une confusion propre au scribe (puisque la forme Ταῦρος apparaît dans trois ostraca qui sont de la même main). En ce cas, Cassius Taurinus serait resté préfet de Bérénice après la mort de Trajan.

<sup>18</sup> O.Krok. p. 138.

<sup>19</sup> O.Krok. 65.1–4: ἐξ ἐγκελεύσεως Κακίου Ταυρίνου{νου} ἐπάρχου vac. Μενίκις Μάρκελλος Οὐ(α)λερίω κουράτωρι πρα(ι)σιδίου Κορκοδιλῶ χαίρειν.

<sup>20</sup> Les *metalla* du désert de Bérénice sont assez mal connus car, contrairement aux sites carriers de la partie nord du désert Oriental (Mons Claudianus, Mons Porphyrites, Umm Balad), ils n'ont pas livré d'ostraca (mis à part le petit lot publié par FR. KAYSER, ZPE 98, 1993, 111–156); de plus, les ostraca issus des *praesidia* des routes de Myos Hormos et de Bérénice sont absolument muets sur leur exploitation.

<sup>21</sup> H. CUVIGNY, Quintana: la femme métamorphosée en taxe, dans: CUVIGNY et al. 2006, 689–693.

est contredite parce que les documents laissent entrevoir de l'activité du préfet; O.Dios inv. 90 ne diffère pas dans sa teneur d'autres lettres adressées à des préfets du désert (O.Krok. 14; O.Did. inv. 730, déjà cités); inversement, O.Did. inv. 7 contenait la copie d'un rapport adressé à un ἐπίτροπος Σεβαστοῦ et relevant du militaire; enfin, des documents antérieurs à Trajan montrent que la compétence du préfet de Bérénice s'étendait à l'exploitation des *metalla* et à la fiscalité (voir infra le tableau prosopographique des préfets de Bérénice, n° 1 et 5).

Certes, on trouve au Mons Claudianus, dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, des couples préfet-procureur: cf. e.g. les lettres<sup>22</sup> adressées le même jour par un vice-curateur du Claudianus au préfet<sup>23</sup> Vibius Alexander et au procureur Tertullus. Contrairement aux ostraca du désert de Bérénice, ceux du Mons Claudianus qui datent de cette période mentionnent assez souvent un *epitropos*, plus souvent d'ailleurs qu'un *eparchos*. Mais il s'agit d'un procureur affranchi, comme le suggère la formule d'adresse employée dans plusieurs des *hypomnēmata* qui lui sont envoyés: ἐπιτρόπῳ τοῦ κυρίου Καίσαρος.<sup>24</sup> Ce procureur est vraisemblablement *procurator metallorum*. Nous ne pensons pas que les ἐπίτροποι Σεβαστοῦ des ostraca du désert de Bérénice, ou l'ἐπίτροπος ὄρουσ de I.Portes 86, soient des procureurs des *metalla* du désert de Bérénice (ce que LESQUIER<sup>25</sup> avait supposé pour le procureur de I.Portes 86): d'abord, les quelques *procuratores metallorum* connus en Égypte sous le Haut-Empire sont des affranchis; ensuite, les *metalla* ne semblent pas constituer l'activité principale dans le désert de Bérénice à l'époque romaine et ne sont pas la raison d'être des *prae-sidia*.

<sup>22</sup> Voir supra n. 3.

<sup>23</sup> Les ostraca claudianiens de cette période mentionnent plusieurs préfets, parfois destinataires de lettres qui ne se différencient guère dans leur teneur des lettres adressées aux *procuratores Caesaris*. Le ressort de leur préfecture n'est jamais défini. Il n'y a pas à ce jour de recoupement prosopographique avec les préfets mentionnés dans les ostraca du désert de Bérénice.

<sup>24</sup> O.Claud. IV 853 à 855, adressés à l'ἐπίτροπος τοῦ κυρίου Καίσαρος Probus vers 185<sup>p</sup>. En Égypte, la formule ἐπίτροπος τοῦ κυρίου Καίσαρος (var. τοῦ κυρίου ἡμῶν en P.Fam.Tebt. 15 [114/115<sup>p</sup>]) était propre aux *procuratores usiaci*, qui étaient des affranchis impériaux (CHR. BRUN, ZPE 82, 1990, 277–279). Noter que, parmi ces personnages, l'Ulpius Paian de P.Prag. II 132 (II<sup>e</sup> s.) a des chances d'être le même homme que le Paeian d'ILS 1569; l'éd. du P.Prag. n'a pas fait le rapprochement. Les O.Claud. montrent que la formule s'applique aussi au procureur des *metalla*, vraisemblablement le domaine de compétence de Probus, qui devait être un affranchi impérial à l'instar de son prédécesseur M.Ulpius Chrèsimos (I.Pan 21 et 42). Nous ne savons pas en revanche quelles sont les attributions de Μαριανὸς ἐπιτροπεύσας τοῦ κυρίου Καίσαρος en SB VIII 9904 (154<sup>p</sup>). Nous ne connaissons qu'un exemple en latin de la formule *procurator Caesaris*, mais employée pour un *eques* (IK XVII.1 3044); ce titre est-il cependant assuré? Car il est fort restitué: on ne lit que Js (hed.) vac. n(ostri)[. À notre connaissance, il n'a pratiquement pas appelé de remarque particulière de la part des épigraphistes, sinon, en passant, de PFLAUM (RHDFE 1968, 381).

<sup>25</sup> Armée, 240.

Examinons à présent la deuxième hypothèse: la préfecture de Bérénice serait une procuratèle. C'était déjà l'opinion de DOMASZEWSKI, repoussée par LESQUIER.<sup>26</sup> S'il n'existe aucun document où Sulpicius Serenus porte le titre de préfet du désert vel sim., il a le profil d'un préfet de Bérénice, ou, plus exactement, son cursus rappelle deux types de carrières de préfets de Bérénice: à l'instar d'Artorius Priscillus, il pourrait bien avoir revêtu ce poste après ses trois milices réglementaires; mais il a été aussi préfet de l'aile stationnée à Koptos, comme le seront plusieurs préfets du désert attestés entre 176/177 et la première moitié du III<sup>e</sup> s., dont le titre était *ἐπαρχος ὄρουσ καὶ εἰλης* (+ nom de l'aile).<sup>27</sup> Or nous savons maintenant qu'on pouvait s'adresser à Sulpicius Serenus en lui donnant du *procurator Augusti*. L'objet de la lettre (des travaux sur les puits) n'est pas différent de celui d'une autre lettre, adressée cette fois à un préfet du désert et de l'*ala Herculiana* (O.Did. inv. 733, post 185<sup>p</sup>). Ne serait-ce pas la qualité de l'expéditeur qui déterminerait le choix de la formule d'adresse: un «épimélète», probablement un civil, peut-être membre de la *familia*, appellerait le préfet du désert *procurator*, un *curator praesidii*, lui donnerait le titre plus militaire de préfet? Sans doute avons-nous cette lettre de 219 (P.Bingen 108), où c'est le *curator praesidii* qui emploie la formule d'adresse *ἐπιτρόπῳ Σεβαστοῦ*, mais à cette époque tardive le titre d'*ἐπιτροπος ὄρουσ* semble avoir pris le pas sur *ἐπαρχος ὄρουσ* (s'il s'agit bien d'une simple question de titre, et non de fonction). Rappelons encore qu'en P.Turner 34, Vettius Gallianus, préfet du désert et suppléant de l'épistratège, est appelé dans une incise *ἐπιτρόπων μέγιστε*. On peut encore invoquer l'épithète honorifique *κράτιστος* qualifiant *ἐπαρχος* à propos de Claudius Lucilianus (P.Basel 2, de 190<sup>p</sup>) et de Vettius Gallianus (P.Turner 34, de 216<sup>p</sup>): *vir egregius*, rendu en grec par *κράτιστος*, est devenu depuis Marc Aurèle l'épithète technique des procurateurs équestres.<sup>28</sup>

Le titre même de *praefectus* n'est pas un argument opposable à l'idée que la préfecture de Bérénice serait une procuratèle: nombre de procurateurs ont eu le titre de préfet, auquel il arrivait que s'adjoigne celui de procurateur. C'est ainsi qu'à une certaine époque les gouverneurs procuratoriens de Sardaigne, d'abord appelés *praefecti* (*pro-*

<sup>26</sup> DOMASZEWSKI classe sans plus de discussion les préfets de Bérénice parmi les procurateurs sexagénaires en Égypte (Die Rangordnung des römischen Heeres, 1908, 165); LESQUIER, Armée, 427.

<sup>27</sup> Prosopographie n° 13–15 et 21. Sulpicius Serenus n'aurait pas pu devenir procurateur avant d'avoir accompli la préfecture de l'*ala Vocontiorum*. Par conséquent, nous pensons que, contrairement aux préfets de Bérénice postérieurs qui ont la titulature combinée (dont nous ne connaissons malheureusement, pour aucun d'entre eux, le cursus), il a été préfet du désert après avoir été préfet d'aile.

<sup>28</sup> O. HIRSCHFELD, Kleine Schriften, 1913, 652. En Égypte, cette épithète, employée pour le préfet d'Égypte depuis Néron, s'étend à partir de Trajan aux procurateurs équestres et même affranchis; ce n'est alors qu'une marque de respect, non un indice officiel de rang dans la hiérarchie des cadres équestres (Rangtitel), mais elle semble véhiculer malgré tout une connotation procuratorienne et civile (ainsi, elle n'est jamais employée dans les papyrus pour un préfet d'aile ou de cohorte). Noter qu'en 109, le préfet de Bérénice Artorius Priscillus est parfois ainsi qualifié (O.Krok. 47.42, 57; 49.8; 64.5).

*vinciae*) *Sardiniae*, ont ajouté à cette formule le titre de *procurator*, placé avant ou après *praefectus Sardiniae*, auquel il est relié ou non par *et*. Après que les préfectures de flottes ont, à partir de Claude et Néron, été intégrées dans la carrière procuratorienne, il est arrivé (rarement) que leurs commandants fassent figurer leur qualité de procurateur à côté de leur titre de *praefectus*: cf. Iulius Vehilius Gratus Iulianus, qualifié de *proc. Aug. et praef. classis Po[ntic]a[e]*<sup>29</sup> et C. Maenius Agrippa L. Tusidius Campester qui fut *proc. Aug. praef. classis Britannicae* (CIL XI 5632 = ILS 2735).

L'hypothèse de l'emploi avant le III<sup>e</sup> s. du titre de *procurator montis* (ou du moins l'hypothèse du caractère procuratorien de la *praefectura montis*) nous rappelle un problème de lecture posé par la ligne 47 de O.Krok. 41, recueil de circulaires adressées, justement, par Artorius Priscillus aux curateurs des *praesidia* de la route de Myos Hormos. Dans les prescrits de ces circulaires, Artorius Priscillus tantôt indique seulement son nom, tantôt se donne le titre de ἑπαρχος ὄρου, ou de ἑπαρχος ὄρου Βερενίκης. À la ligne 47, le titre est plus développé, mais il n'avait pu être lu:

Ἀρτώρις Πρίκιλλο(ς) *vac.* ἑπαρχος ὄρο(ς) *vac.* καὶ *vac.* ε,.....ους  
Βερενίκης κτλ.

Cette ligne était ainsi commentée: «*In fine*, ὄρου n'est pas exclu et semble précédé d'une lettre suspendue. Je suis tentée de restituer ἐπίτροπ( ). Hormis le ε, les lettres ne sont pas identifiables, étant pratiquement effacées. Ce titre serait unique, etc.» Ayant réexaminé l'ostracon, nous pensons que la lecture suivante est compatible avec les traces: ἑπαρχος ὄρο *vac.* καὶ *vac.* ἐπ[ίτ]ροπος ὄρου. Si l'on accepte cette lecture (en admettant que la formule, dont le caractère redondant est suspect,<sup>30</sup> ne soit pas à mettre sur le compte d'une étourderie du scribe), on déduira que, à cette époque, la titulature du préfet de Bérénice était susceptible d'une variante développée soulignant son caractère procuratorien, mais qui a été peu employée (il en va ainsi de la titulature des préfets des flottes non prétoriennes).<sup>31</sup> Une autre possibilité serait qu'Artorius Priscillus aurait cumulé deux fonctions qui, en d'autres circonstances (O.Krok. 87?), auraient été remplies par deux hommes différents: mais on s'attendrait alors à trouver la procuratèle mentionnée sur son cursus épigraphique. Artorius Priscillus, en effet, ne fait pas figurer le titre de *procurator montis Berenicidis* dans son cursus, tel qu'il se présente dans une inscription de Pouzzoles (CIL VI 32929 = ILS 2700).

<sup>29</sup> CIL VI 31856 = ILS 1327. On remarque dans ce cursus que le titre de *procurator Augusti* vient orner celui de préfet de la flotte Pontique (procuratèle centenaire), mais non ceux de préfet des flottes prétoriennes de Misène et de Ravenne (procuratèles ducénaires).

<sup>30</sup> On attendrait plutôt ἑπαρχος καὶ ἐπίτροπος ὄρου Βερενίκης.

<sup>31</sup> P.Mil. Vogl. IV 230 (133<sup>p</sup>) nomme dans un contexte malheureusement déficient et où la mention du nome Prosopite suggère que nous sommes loin de la Haute-Égypte, un certain Valentinus dont le titre est ἑπαρχος καὶ ἐπίτροπος Σεβαστοῦ. C'est à notre connaissance le seul *praefectus et procurator* expressément et sûrement attesté par la documentation égyptienne.

Les inscriptions et les ostraca permettent de suivre sur deux siècles une préfecture territoriale. Les plus anciens préfets de Bérénice sont des officiers militaires en exercice. Dans le cas de Severius Severus (n° 19), devenu directement préfet du désert après des charges municipales, la préfecture du désert doit être nécessairement considérée comme une première milice.<sup>32</sup> Sa carrière rappelle celle de Pinarius Natta (n° 2), également issu de l'élite municipale, et qui exerça la préfecture de Bérénice après ou en même temps que le tribunat légionnaire, qui représentait à l'époque (sous Tibère) la première milice. Ces préfets de Bérénice de la haute époque ont donc peu ou pas d'expérience militaire: ils cumulent la préfecture de Bérénice avec leur première milice (n° 1 et probablement 2), ou ce sont des notables municipaux à qui la préfecture de Bérénice sert de première milice et offre un biais pour intégrer l'ordre équestre (n° 2 et 19). Nous savons en effet par Strabon (17.1.4) que le désert Oriental était, au début de la provincialisation, une région sûre et pratiquement inhabitée. En 109, Artorius Priscillus (n° 7) est le premier préfet de Bérénice ayant un niveau de recrutement démontrablement élevé: il a de l'expérience militaire, ayant accompli ses trois milices. Il ne commande pas d'unité en Égypte et la préfecture de Bérénice a des chances d'être son premier poste procuratorien. Ce changement dans le profil des préfets de Bérénice n'est peut-être pas sans lien avec la montée du péril nomade dans le désert Oriental, expressément attesté par des ostraca dont les plus anciens datent de 108, 109 et 118,<sup>33</sup> mais il peut s'expliquer aussi par le développement du système procuratorien.

Sulpicius Serenus, sous Hadrien, ouvre la série des préfets de Bérénice que leurs interlocuteurs appellent à l'occasion ἐπίτροπος, terme qui se réfère au grade dans la carrière équestre, tandis que l'appellation officielle de la fonction demeure ἑπαρχος.<sup>34</sup>

La notion que la préfecture de Bérénice était devenue (depuis quand?) un poste procuratorien nous paraît donc la façon la plus économique de rendre compte de la carrière d'Artorius Priscillus et du titre d'ἐπίτροπος Σεβαστοῦ conféré à Sulpicius Serenus. Cette préfecture n'était donc plus confiée à un officier militaire équestre en

---

<sup>32</sup> Nous devons cette observation à P. LE ROUX. L'inscription n'est pas datée. Il est arrivé qu'une autre préfecture territoriale, la *praefectura orae maritimae*, tienne lieu de première milice (H. DEVIJVER, *The career of M. Porcius Narbonensis* (CIL II 4239), *Anc.Soc.* 3, 1972, 185). On note la définition particulièrement précise de la préfecture de Severius Severus, puisque son titre, fait unique, inclut l'élément *praesidiorum*: s'il est correct de supposer que les *praesidia* sont une création de Vespasien (CUVIGNY et al. 2006, 356 sq.), leur mention fournit un terminus post quem. Le profil de carrière des préfets ultérieurs incite à dater Severius Severus des Flaviens et pas plus tard; la mention exceptionnelle des *praesidia* dans sa titulature nous paraît être un indice allant dans le même sens: elle s'expliquerait bien par la nouveauté que constituerait leur construction en masse.

<sup>33</sup> O.Krok. 6, 47, 51, 87.

<sup>34</sup> Ce n'est pas sans analogie avec le cas des épistratèges: si on les interpelle parfois dans une pétition comme ἐπιτρόπων μέγιστε, on évite d'employer ἐπίτροπος comme nom de fonction en ce qui les concerne, bien qu'ils soient des procurateurs (THOMAS, *Epistrategos*, 47-50).

début de carrière, mais à un *tribus militiis functus*.<sup>35</sup> Devenue procuratèle, elle gardait pourtant un caractère militaire, à la fois parce que l'administration de ces solitudes désertiques ne pouvait être confiée qu'à un encadrement militaire, et pour que les garnisons, constituées de soldats issus d'unités multiples, soient sous un seul commandement.

Il n'est pas illégitime de rapprocher le préfet de Bérénice, procurateur gouvernant un district avec autorité sur les garnisons, des procurateurs qui sont en même temps *praepositi* d'une région ou d'une ou plusieurs vexillations.<sup>36</sup> Dans le cours du III<sup>e</sup> s. apparaît l'appellation *praepositus limitis*, qui définit le ressort de certains de ces procurateurs de districts,<sup>37</sup> dont font partie aussi les *praepositi praetenturae* de P.Dura 64 (221<sup>P</sup>) et de P.Euphr. 3 et 4 (252–256<sup>P</sup>). Le premier, Aurelius Rufinus, a pour titre *procurator Aug(ustorum) n(ostrorum duorum) praep(ositus) praet(enturae)*; le second, Iulius Proculus est *ἑπαρχος πραιποσίτος πρετεντούρης* et, pour GASCOU, sa fonction n'est autre que celle de *ἑπίτροπος ἐν Ἀππαδάνα* des P.Euphr. 1.14 et 2.16.<sup>38</sup> Si cette équivalence est correcte,<sup>39</sup> on remarque dans l'énoncé de cette charge le même balancement entre *ἑπαρχος* et *ἑπίτροπος* que nous relevons chez les préfets de Bérénice.

Pour une raison que nous ignorons, à partir de 176/177,<sup>40</sup> on voit une série de préfets de Bérénice cumuler, avec leur préfecture territoriale, celle de l'aile de cavalerie stationnée à Koptos. Mais ce cumul, qui va d'ailleurs à l'encontre de la situation ob-

<sup>35</sup> D'autres personnages ont obtenu une *praefectura* territoriale directement après leurs *tria militiis*: ces préfectures étaient-elles des procuratèles ou des charges à la frontière du civil et du militaire qui, sans être à proprement parler procuratoriennes, aurait été préparatoires à l'obtention d'une procuratèle? Voir par exemple: AE 1926, 20 (*ripa Danuvi*), AE 1972, 573 (*ora Pontica maritima*), ILS 2709 (*ripa fluminis Euphratis*); en AE 2000, 466, le titre est même *procurator ripae*.

<sup>36</sup> Y. LE BOHEC, qui s'est interrogé sur la juxtaposition de *procurator* et *praepositus*, en a dressé une liste (La genèse du *limes* dans les provinces de l'empire romain, RHDFE 69, 1991, 319–322).

<sup>37</sup> Par ex. *Lucretio Marcello v(iro) e(gregio) proc(uratore) Aug(ustorum) n(ostrorum duorum), praeposito limitis Tripolitanae* (Bu Njem, 248<sup>P</sup>, AE 1985, 849).

<sup>38</sup> J. GASCOU, Unités administratives locales et fonctionnaires romains. Les données des nouveaux papyrus du Moyen Euphrate et d'Arabie, dans: W. ECK (éd.), Lokale Autonomie und römische Ordnungsmacht in den kaiserzeitlichen Provinzen vom 1. bis 3. Jahrhundert, 1999, 67sq. GASCOU propose de définir *praetentura* comme «une route militaire ou une ligne de communication fortifiée», ce qui n'est pas sans rappeler les deux routes jalonnées de *praesidia* qui constituent les deux axes principaux du désert de Bérénice.

<sup>39</sup> Elle est acceptée comme très plausible par P. EICH, Zur Metamorphose des politischen Systems in der römischen Kaiserzeit, 2005, 133sq.

<sup>40</sup> Prosopographie n° 13. Cette date est celle de l'inscription commémorant la remise en état du *praesidium* de Didymoi, où une solution de continuité dans les couches archéologiques suggère qu'il fut abandonné entre c. 150 et cette date. Ce hiatus pourrait avoir été causé par la «peste antonine». La reconstruction de Didymoi est peut-être liée à une reprise en main consécutive à la fin de l'usurpation d'Avidius Cassius et au séjour de Marc Aurèle à Alexandrie pendant l'hiver 175/176.

servée dans d'autres provinces,<sup>41</sup> est-il compatible avec l'hypothèse que le préfet de Bérénice était un procurateur? En effet, la préfecture d'aile est un poste de troisième milice, étape qu'il faut avoir franchie dans la carrière équestre pour aborder les procuratèles. Si la préfecture de Bérénice est bien toujours une procuratèle, il faut supposer que la préfecture de l'aile stationnée à Koptos ne serait pas un poste de troisième milice, mais serait réservée aux préfets du désert. Ce statut particulier de l'aile de Koptos n'est peut-être pas sans lien avec le fait que, dans la titulature combinée (ἐπαρχος ὄρουσ καὶ εἰλης), la préfecture du désert a toujours la préséance sur la préfecture de l'aile, contrairement à ce qui se produit au début de l'empire, lorsqu'une préfecture territoriale, de tribu ou de *civitates*, avait été confiée à un préfet de cohorte ou d'aile ou à un tribun de légion.<sup>42</sup> Mais la combinaison d'une préfecture territoriale ou de tribus barbares avec un commandement équestre d'unité régulière n'a pas le même caractère dans ces cas anciens, où elle vise à pacifier des zones difficiles, et dans le désert de Bérénice: à l'époque où les préfets du désert commandent l'aile de Koptos, les nomades, qui avaient été agressifs sous Trajan et Hadrien, semblent avoir fait la paix avec les garnisons romaines du désert de Bérénice: deux ostraca de Didymoi qui datent de la première moitié du III<sup>e</sup> s. montrent que les *barbaroi* venaient se ravitailler tranquillement en orge, pain et vin dans les *praesidia*, sans doute en échange de services.<sup>43</sup>

La dernière étape connue dans l'histoire de préfecture de Bérénice est 219,<sup>44</sup> lorsque son caractère procuratorien s'affiche dans la dénomination de la fonction, ἐπίτροπος ὄρουσ, alors que ἐπίτροπος (σεβαστοῦ) n'était employé jusque-là que comme *Anredeform*.

CNRS

Institut de Papyrologie

Université de Paris IV Sorbonne

1 rue Victor Cousin

F-75005 Paris

---

<sup>41</sup> PH. LEVEAU, L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices et les *praefecti gentis* en Afrique du Nord, *AntAfr* 7, 1973, 181, pose la question: «à quoi peut bien correspondre l'exercice simultané d'un commandement militaire et d'une préfecture de tribu?» et il observe (182): «les seuls cas où un officier exerce simultanément la préfecture d'une tribu et celle d'une unité militaire sont dans chaque série régionale les plus anciens».

<sup>42</sup> Voir les exemples réunis par PH. LEVEAU, o.l. 181sq.

<sup>43</sup> O.Did. inv. 1 et 716.

<sup>44</sup> On ne peut cependant exclure que l'*ignotus* n° 21, que son titre invite à placer à l'époque des n° 13-15, soit en réalité plus tardif: le gentilice Aurelius du curateur suggère une date postérieure à 212 et l'ostracon provient d'une couche de comblement qui, selon J.-P. BRUN, s'est constituée vers 240. Si le document est contemporain de la formation de cette couche, il témoignerait de la persistance de la double préfecture et de la titulature combinée qui en est le corollaire; mais il peut s'agir seulement d'un document résiduel.

## Annexe: Prosopographie des préfets de Béréénices

| nom                   | source                                                                              | date p.C. | commandement d'unité antérieur à la préfecture de Béréénice | commandement d'unité contemporain de la préfecture de Béréénice                                                                                                                                                                                                     | énoncé du titre                     | autres fonctions, remarques                                                                                                                                                                           |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. P. Iuventius Rufus | I.Pan 51 (wādī Semna).<br>Éponyme dans une dédicace                                 | 11        |                                                             | <i>tribunus legionis III</i><br>(comme ce n'est pas un cursus, il est probablement tribun au moment de la dédicace)                                                                                                                                                 | ἐπαρχος Βερενίκης                   | <i>Archimetallarchès</i> de tous les <i>metalla</i> d'Égypte. Son affranchi est <i>procurator metallorum</i> . À cette époque, la <i>legio III Cyrenaica</i> est probablement stationnée en Thébaïde. |
| 2. L. Pinarius Natta  | I.Ko.Ko. 41 (wādī al-Hammamât).<br>Éponyme dans une dédicace faite par des carriers | 18        |                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                     | <i>Metallarchès</i> de tous les <i>metalla</i> d'Égypte                                                                                                                                               |
| 3. L. Iunius Calvinus | CIL X 1129 = ILS 2698<br>(Abellinum, Campanie), dédicace.<br>Dédicataire, cursus    | Tibère    |                                                             | <i>tribunus legionis III</i><br>À l'époque, c'est la 1 <sup>re</sup> milice équestre et la seule qu'il effectuera. Le cursus ne permet pas de savoir s'il a cumulé ou non ce commandement avec la préfecture de B. Le précédent de Iuventius Rufus suggère que oui. | <i>praefectus Berricidis</i>        | Avant sa milice, il a été successivement <i>aedilis</i> et <i>Ivir quinquenalis</i> .                                                                                                                 |
|                       | I.Memnon 4.<br>Signature                                                            | 72        |                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                     | <i>praefectus montis Berenic( )</i> |                                                                                                                                                                                                       |

|                           |                                                                                      |                  |                                       |  |  |                                       |                                                                                                                                               |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------|--|--|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4. M. Trebonius Valens    | AE 2001, 2039.<br><i>Curam agente</i> dans une dédicace de <i>praesidium</i>         | 76/77            |                                       |  |  | <i>praeffectus montis Bernicidis</i>  |                                                                                                                                               |
| 5. L. Antistius Asiaticus | I.Portes 67 («Tarif de Koptos»).<br>Exécutant (διά)                                  | 90               |                                       |  |  | ἐπαρχος ὄρουσ Βερενείης               | A fait graver le tarif de Koptos sur ordre du préfet d'Égypte.                                                                                |
| 6. Cosconius -tulus       | O.Krok. passim.<br>Auteur et destinataire de lettres                                 | janv.-mai 109    |                                       |  |  | ἐπαρχος, ἐπαρχος ὄρουσ                |                                                                                                                                               |
| 7. M. Artorius Priscillus | ILS 2700 (Pouzzoles).<br>Dédicant d'une dédicace votive, cursus                      |                  | <i>praeffectus alae I Pannoniorum</i> |  |  | <i>praeffectus montis Berenicidis</i> | Devient <i>praeef. Ber.</i> après trois milices équestres; a été <i>flamen divi Augusti, patronus coloniae</i> , puis épistatège de Thébaïde. |
|                           | O.Krok. passim.<br>Auteur de circulaires adressées aux <i>curatores praesidiorum</i> | juillet-nov. 109 |                                       |  |  |                                       | Se désigne en général comme ἐπαρχος ὄρουσ (Βερενείης) et une fois comme ἐπαρχος ὄρουσ καὶ ἐπι[τ]ροπος ὄρουσ Βερενείης.                        |

| nom                                 | source                                                                                                                          | date p.C.                           | commandement d'unité antérieur à la préfecture de Bérénice                      | commandement d'unité contemporain de la préfecture de Bérénice | énoncé du titre           | autres fonctions, remarques                                                                                                               |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8. L. Cassius Taurinus              | I.Dios inv. 262.<br>Exécutant ( <i>per</i> ) dans la dédicace du fort                                                           | 114/115                             |                                                                                 |                                                                | <i>praeffectus montis</i> | Il n'est pas exclu que ce soit le même homme que <b>10</b> .                                                                              |
|                                     | O.Krok. 60.<br>Auteur d'une circulaire adressée aux curateurs de la route de Bérénice sur le meurtre de trois <i>monomachai</i> |                                     |                                                                                 |                                                                | ἐπαρχος ὄρου              |                                                                                                                                           |
| 9. Arruntius Agrippinus?            | O.Krok. 65.<br>Mentionné dans une lettre                                                                                        |                                     |                                                                                 |                                                                | Simplement<br>ἐπαρχος     |                                                                                                                                           |
|                                     | O.Krok. 87.<br>Auteur de circulaires adressées aux curateurs de la route de Myos Hormos                                         | mars 118                            | Peut-être le même homme que M. Arruntius Agrippinus, préfet de cohorte en Dacie |                                                                | - - ] ὄρου                | Serait-il <i>procurator Montis</i> pendant que Cassius Taurus est <i>praeffectus Montis</i> ? Ou est-il <i>adiutor</i> de Cassius Taurus? |
| 10. --sius Taurus<br><br>Cassius Ta | O.Krok. 87.<br>Auteur de circulaires                                                                                            | mars 118                            |                                                                                 |                                                                | ἐπ.[                      | Peut-être même homme que <b>8</b> .                                                                                                       |
|                                     | O.Krok. 88, copie de correspondance officielle où il est mentionné comme donneur d'ordre                                        | vers 118 (même main que O.Krok. 87) |                                                                                 |                                                                | ἐπαρχος ὄρου              |                                                                                                                                           |

|                          |                                                                                                                                                                      |                                     |                                                                                          |  |                                    |                                                                                                                   |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cassius ---              | O.Krok. 91.<br>Destinataire d'une lettre du curateur de Krokodilô                                                                                                    | vers 118 (même main que O.Krok. 87) |                                                                                          |  | ἐπαρχος ὄρουσ                      |                                                                                                                   |
| 11. Servius Sulpicius [  | I.Memnon 20, signature avec cursus                                                                                                                                   | 121/122                             | préfet de l' <i>ala Vocontiorum</i> avant ou pendant sa préfecture/procuratèle du désert |  | ἐπ. .Ι                             |                                                                                                                   |
| Sulpicius Gn. f. Serenus | I.Pan 87, dédicace en action de grâce                                                                                                                                | Hadrien                             |                                                                                          |  |                                    | A remporté une victoire sur les Agriophages                                                                       |
| [--] Sulpicius Serenus   | O.Dios inv. 90.<br>Destinataire d'une lettre de l'épimélète des puits                                                                                                | Hadrien (d'après la stratigr.)      |                                                                                          |  | ἐπίτροπος<br>Σεβαστοῦ              | A la haute main sur des réserves de matériel et de personnel impérial ( <i>familia</i> )                          |
| 12. [---]                | O.Did. inv. 7.<br>Destinataire d'une lettre relative au danger des barbares, dont il fait envoyer des copies aux <i>curatores praesidiorum</i> pour leur information | jeté vers 140-150                   |                                                                                          |  | ἐπίτροπος<br>Σεβαστοῦ              |                                                                                                                   |
| 13. [---]                | I.Did. inv. 942, dédicace pour la reconstruction du fort, ordonnée par le préfet d'Égypte, et dont il est l'exécutant                                                | 176/177                             | préfet de l' <i>ala</i> [---]                                                            |  | [ἐπαρχου] ὄρουσ<br>καὶ εἰλη[c ---] | S'agit-il de l' <i>ala Vocontiorum</i> ? En effet, l' <i>ala Herculiana</i> ne l'a pas encore remplacée à Koptos. |

| nom                            | source                                                                                            | date p.C.                | commandement d'unité antérieur à la préfecture de Bérénice | commandement d'unité contemporain de la préfecture de Bérénice                                                                                                                                     | énoncé du titre                                           | autres fonctions, remarques                           |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>14.</b> Aemilius Celer      | Berenike '97, p. 207 ss.<br>Éponyme dans une dédicace                                             | 185–215                  |                                                            | préfet de <i>lala Herculiana</i>                                                                                                                                                                   | ἐπαρχος ὄρουσ Βερενείης καὶ εἰλησ Ἑρακλιανῆς              |                                                       |
| <b>15.</b> Claudius Lucilianus | P.Bas. 2, contrat de chameliers où il est mentionné en rapport avec trois chameaux réquisitionnés | 190                      |                                                            |                                                                                                                                                                                                    | κράτιςτος ἐπαρχος                                         |                                                       |
|                                | I.Did. inv. 940.<br>Éponyme dans une dédicace faite par des soldats                               | Commode                  |                                                            | préfet de <i>lala Herculiana</i>                                                                                                                                                                   | [ἐπαρχου ὄρο]ου καὶ εἰλησ Ἑρακλιανῆς]                     |                                                       |
| <b>16.</b> Deiotaros           | I.Did. inv. 871.<br>Éponyme dans une dédicace faite par des soldats à titre privé                 | déb. III <sup>e</sup> s. |                                                            |                                                                                                                                                                                                    | ἐπι[άρ]χου [ὄρο]υς                                        |                                                       |
| <b>17.</b> Vettius Gallianus   | P.Turner 34.<br>Destinataire d'une requête en qualité de vice-épistratège (sc. de Thébaïde)       | 216                      |                                                            | Il a peut-être été préfet de <i>lala Herculiana</i> , à l'instar de [-] Marcus qui fut épistratège interimaire de Thébaïde alors qu'il commandait cette aile (P.Brook. 24, 213–216 <sup>p</sup> ). | κράτιςτος ἐπαρχος ὄρουσ διαδεχόμενος καὶ τὴν ἐπιτρατηγίαν | Est interpellé en incise comme:<br>ἐπιτρόπων [μέγ]ιτε |

|                                      |                                                                                                      |                                                             |  |  |                                                                                   |                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--|--|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18. Valerius Apollinaris             | I.Portes 86 (Koptos).<br>Éponyme dans une<br>dédicace de jardin faite<br>par un <i>beneficiarius</i> | 219                                                         |  |  |                                                                                   | ἐπίτροπος ὄρου                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                   |
| Claudius (!)<br>Apollinaris          | I.Portes 87, doublet de<br>l'inscription<br>précédente                                               | [219]                                                       |  |  |                                                                                   | [--- ὄρ]ου                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                   |
| Valerius<br>Apollinaris              | P.Bingen 108.<br>Destinataire d'une<br>lettre du <i>curator</i> de<br>Didymoi                        | trouvé<br>dans une<br>couche du<br>déb. III <sup>e</sup> s. |  |  |                                                                                   | ἐπίτροπος<br>Καβακτοῦ                                                                                                                                                                      | La lettre concerne le<br>remplacement de<br>godets de <i>sáqiya</i> .                                                                                                             |
| <b>Préfets de Bérénice non datés</b> |                                                                                                      |                                                             |  |  |                                                                                   |                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   |
| 19. D. Severus<br>Severus            | CIL IX 3083 = ILS 2699<br>(Sulmo, Latium).<br>Dédicataire d'une<br>épitaphe avec cursus              | s.d.                                                        |  |  |                                                                                   | <i>praefectus praesi-<br/>diorum et montis<br/>Beronices</i><br>S'il est vrai que les<br><i>praesidia</i> datent de<br>Vespasien, cette<br>titulature fournit<br>un terminus post<br>quem. | Notable municipal<br>ayant accédé au rang<br>équestre par le biais de<br>la préfecture de<br>Bérénice. Avant cette<br>préfecture, il a été <i>aedilis</i><br>et <i>IVvir i.d.</i> |
| 20. Caesellius<br>Q. f.              | I.Memnon 14,<br>signature versifiée avec<br>cursus                                                   | s.d.                                                        |  |  |                                                                                   | <i>praefectus item<br/>Ber[ ]</i>                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                   |
| 21. ---nias                          | O.Did. inv. 733.<br>Destinataire d'une<br>lettre d'Aur. Diogènes,<br>curateur de Didymoi             | post 185,<br>jeté après<br>235                              |  |  | préfet de l' <i>ala<br/>Gallica</i> avant ou pendant sa<br>préfecture de Bérénice | ἐπαρχος ὄρου καὶ<br>εἰληρς Ἡρα[ ]                                                                                                                                                          | La lettre concerne l'avan-<br>cement de travaux dans<br>lesquels est impliqué un<br><i>potamitès</i> (puisatier).                                                                 |

